



Commune de Valbirse

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 17 SEPTEMBRE 2018, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

Procès-verbal no 15

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2018
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Information sur les décomptes finaux des crédits votés par le conseil général :
 - 1) Crédit d'engagement de fr. 560'000.- pour la rénovation de la Halle Champ Martin à Malleray (voté le 22 juin 2015) ;
 - 2) Crédit de fr. 405'000.- pour l'assainissement de la Rue de la Jonction (fr. 291'600.-/eau potable et fr. 113'400.-/eaux usées) (voté le 6 juin 2016) ;
 - 3) Crédit d'engagement de fr. 336'960.- pour l'assainissement des conduites à la rue du Botat et des Vannes (voté le 5 décembre 2016).
5. Approuver une nouvelle dépense périodique de fr. 136'000.- pour l'hébergement de la maintenance des infrastructures informatiques communales, sous réserve de référendum
6. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
7. Rapport de la Commission scolaire
8. Informations du conseil communal
9. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
10. Questions orales

1. Appel

La liste des présences fait constater ce qui suit :

- membres présents : 27
- membres excusés : 3
- membre absent : ---

27 membres sont présents :

Mesdames et Messieurs BARTLOME Anissa, BERBERAT Cédric, BERNASCONI Enrico, BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, BLANCHARD Sébastien, CARPIO Elisabeth, CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DIAS DE CAMPOS João, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, GERBER Valentine, GRABER Nadine, GROSJEAN Virginia, GUGEL Murielle, MONNERAT Serge, NOIRAT Micheline, SALZMANN Daniel, SCHINDLER Christine, SESTER GERBER Marika, UTERMANN Marc, VILLOZ Franco, WEBER Pascal, WEIBEL Sandrine, ZUERCHER Jean-Marc

Excusés :

M. BARTLOME Anton
M. DEHLINGER Marcel
M. LOMBARD Thierry

Présidence :

M. VILLOZ Franco

Représentation du conseil communal :

Madame et Messieurs ANNONI Paolo, Maire ; MINDER Yann, Vice-maire, BRAUN MONNERAT Joëlle, BLAESI Stève, JUFER Jacques-Henri, MORAND Steve et ROTHENBUEHLER André, Conseillers

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, Secrétaire communal
Mme JOBIN Sandra, Secrétariat conseil général
M. BEUCHAT Charles-André, Administrateur des finances

M. Franco Villosz, Président : ouvre cette deuxième séance du conseil général de l'année 2018 et la quinzième de l'existence de Valbirse. Il salue les personnes présentes, les membres du conseil communal, emmenés par le Maire ; les membres de l'administration, les représentants de la presse ainsi que les élus du législatif de Valbirse. Il constate que chacune et chacun a pu rejoindre cette salle ce soir malgré les embûches de la route que les Ponts et chaussées font fleurir ici ou là pour la sécurité et le confort futur des automobilistes.

La convocation a été faite selon l'article 20 du règlement du conseil général, par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 31 du 5 septembre 2018 ainsi que par convocation personnelle.

Pour rappel, les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire. Les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre à la secrétaire pour la transcription du procès-verbal.

Il rappelle que les membres désirant déposer des interventions ou poser des questions orales en fin de séance devaient s'annoncer auprès du Président jusqu'en début de séance. Lors des votes à mains levées, les élus sont tenus de le faire de manière claire afin de faciliter le travail des scrutatrices. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

La liste des présences est mise en circulation pour signature. 27 membres sont présents, la majorité absolue est de 14 voix. Meilleurs vœux de rétablissement à M. Dehlinger, suite à son hospitalisation, il va bien et charge le président de transmettre ses salutations aux élus.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié et arrêté par le bureau du conseil général qui fait état de 10 points.

Il demande s'il y a une modification de cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas et il est considéré comme accepté.

2. Procès-verbal du 11 juin 2018

M. Franco Villoz, Président : demande s'il y a des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 14 du 11 juin 2018 des pages 267 à 296, ce qui n'est pas le cas.

DECISION : le procès-verbal no 14 du 11 juin 2018 est accepté à l'unanimité.

3. Déclarations de principe des groupes

Aucune déclaration de groupe n'est faite.

4. Information sur les décomptes finaux des crédits votés par le Conseil général

1) Crédit d'engagement de fr. 560'000.- pour la rénovation de la Halle Champ Martin à Malleray (voté le 22 juin 2015) ;

M. Franco Villoz, Président : rappelle que ce point de l'ordre du jour concerne une information du conseil communal pour un crédit voté par le conseil général. Il n'y aura donc pas de vote ni de décision. Il passe la parole à Steve Morand, Conseiller communal et rapporteur de l'exécutif pour ce point.

M. Steve Morand, Conseiller communal : le projet présenté et approuvé lors de la séance du conseil général du 22 juin 2015 comprenait le désamiantage des locaux ; la réfection complète des vestiaires ; la réfection complète des WC et la création de WC pour personnes à mobilité réduite et se montait à fr. 560'000.-.

Les travaux ont donc débuté durant l'été 2015 et devaient être terminés à fin octobre de la même année. Malheureusement, la gestion du chantier n'a pas été optimale et après un ultimatum donné à l'architecte par la commune le 15 février 2016, les travaux ont enfin été terminés. Cependant, rapidement, des défauts ont été constatés au niveau des sols des vestiaires et douches. En effet, des cloques se sont formées à certains endroits laissant penser qu'il y avait des problèmes d'infiltration d'eau ou de chaleur par rapport au chauffage au bois qui se situe en-dessous. Des séances sur place et des expertises ont permis, après presque deux ans de bataille de trouver un terrain d'entente entre l'entreprise WALO AG, l'architecte et la commune. Une remise en état de ces sols est prévue durant les vacances d'automne 2018 et les frais engendrés seront répartis entre les assurances de l'architecte, la commune ainsi que l'entreprise WALO AG (1/3 à chaque assurance).

Sinon, au niveau du décompte, comme déjà dit, le montant du crédit se montait à fr. 560'000.-. Les adjudications ont par la suite été faites pour un montant de fr. 536'000.-. Finalement, le solde des travaux se monte à fr. 523'000.-. En parallèle, il avait également été demandé une subvention au fonds du sport qui a été acceptée et versée pour un montant de fr. 33'200.-.

Année/Date	Texte	Dépenses	Recettes
2015/2016	Rénovation halle de gymnastique (douches, vestiaires)	504'910.85	
2016	Rénovation halle de gymnastique, Malleray (subventions fonds du sport)		33'200.00
Totaux		504'910.85	33'200.00
22.06.2015	Crédit d'engagement voté par le conseil général	560'000.00	
	Différence	-55'089.15	

Le Président rappelle qu'il n'y a pas de vote pour ce point de l'ordre du jour et à sa question, la discussion n'est pas demandée.

2) Crédit de fr. 405'000.- pour l'assainissement de la Rue de la Jonction (fr. 291'600.-/eau potable et fr. 113'400.-/eaux usées) (voté le 6 juin 2016) ;

M. Franco Villoz, Président : passe la parole à Stève Blaes, Conseiller communal et rapporteur de l'exécutif pour ce point.

M. Stève Blaes, Conseiller communal : le crédit voté était de fr. 405'000.- ; le total des dépenses a été d'environ fr. 400'000.-, ce qui veut dire que ces travaux ont bouclé avec fr. 5'000.- de moins que prévu et ce chantier s'est vraiment bien déroulé. Il n'y a pas eu de surprise et des améliorations ont pu être faites avec des collecteurs (pente pas assez forte). Le goudronnage a aussi été fait sur le compte de l'entretien des routes.

Aucune question n'est sollicitée sur cet arrêté de compte.

Année/Date	Texte	Dépenses	Recettes
2016	Remplacement des conduites à la Jonction, Bévillard	306'156.22	
2016	Remplacement des canalisations à la Jonction, Bévillard	94'008.52	
Totaux		400'164.74	0.00
06.06.2016	Crédit d'engagement voté par le conseil général	405'000.00	
	Différence	-4'835.26	

3) Crédit d'engagement de fr. 336'960.- pour l'assainissement des conduites à la rue du Botat et des Vannes (voté le 5 décembre 2016)

M. Franco Villos, Président : passe la parole à Stève Blaes, Conseiller communal et rapporteur de l'exécutif pour ce point.

M. Stève Blaes, Conseiller communal : ici aussi le chantier a bien été tenu, un crédit de fr. 336'960.- avait été voté et les travaux ont bouclé avec fr. 70'000.- de moins que le crédit voté. Il faut cependant savoir que dans ce montant adjugé, il y avait une part à charge des BKW qui a été facturée directement par l'entreprise Annoni aux BKW. La route a également été goudronnée avec le montant imputé sur le fonds des routes. Le bureau d'ingénieurs avait aussi probablement surestimé les coûts puisqu'une bonne surprise a été constatée lorsque les offres sont rentrées et du coup quelques collecteurs ont pu être réalisés pour changer des grilles ou des pavés et cela était un plus pour le chantier. Avec toutes ces modifications de plus-value, les travaux ont correspondu au crédit.

M. Franco Villos, Président : passe la parole à M. Serge Monnerat, Vice-président de la CGS.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants, Vice-président de la Commission de gestion et de surveillance : la CGS est satisfaite que l'article 109 de l'ordonnance

sur les communes soit respecté par le conseil communal. En effet, chaque crédit d'engagement fait l'objet d'un arrêté de compte dès que l'exécution du projet est terminée et cet arrêté de compte est porté à la connaissance de l'organe qui a décidé le crédit d'engagement, donc le conseil général. La CGS relève avec satisfaction que les trois décomptes bouclent avec un résultat positif, ce qui prouve la justesse des crédits demandés et l'excellente maîtrise des chantiers.

Année/Date	Texte	Dépenses	Recettes
2017/2018	Assainissement les Vannes, le Botat (part éclairage public)	49'114.60	
2017/2018	Assainissement les Vannes, le Botat (part conduites)	175'413.21	
2017/2018	Assainissement les Vannes, le Botat (part canalisations)	43'713.15	
Totaux		268'240.96	0.00
06.03.2017	Crédit d'engagement voté par le conseil général	336'960.00	
	Différence	-68'719.04	

5. Approuver une nouvelle dépense périodique de fr. 136'000.- pour l'hébergement de la maintenance des infrastructures informatiques communales, sous réserve de référendum

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Conseiller communal Jacques-Henri Jufer, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Jacques-Henri Jufer, Conseiller communal : de manière très simplifiée, l'informatique au niveau communal peut se résumer en trois éléments : les postes de travail qui permettent de saisir les données, les logiciels qui traitent les données, et finalement les serveurs qui gèrent et stockent les données. Il est discuté ce soir de ce 3ème élément.

Le législatif doit se prononcer sur une nouvelle dépense périodique annuelle de fr. 136'000.- relative à la location d'un espace d'hébergement des données informatiques dans un datacenter. A cet effet, le rapport de la commission de stratégie informatique a été transmis aux élus. Ce rapport a été accepté par le conseil communal.

La commission a établi un comparatif financier sur une période de 10 ans relatif aux coûts. La variante proposée représente un coût annuel de fr. 155'000.- par année. Dans ce montant est compris non seulement la dépense périodique de fr. 136'000.- soumise ce soir, mais aussi des dépenses sporadiques telles que la reprise des données ou le changement du matériel de réseau. Ces dépenses sporadiques seront inscrites au budget ordinaire le moment venu.

L'hébergement des données informatiques dans un datacenter représente la solution la plus sûre en termes de sécurité informatique. Cela permet également de décharger au maximum le personnel communal. Pour ces deux raisons, la commission de stratégie informatique et le conseil communal, dans son ensemble, recommandent d'accepter cette dépense périodique de fr. 136'000.- par année. M. Jufer tient encore à remercier ses collègues de la commission, MM. Nicolas Curty, Serge Monnerat et Thierry Lombard, ainsi que le chancelier M. Thierry Lenweiter, pour leur travail et leur soutien dans l'élaboration du rapport présenté ce soir.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée.

La discussion est ouverte.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants, Vice-président de la Commission de gestion et de surveillance : la commission a pris connaissance du rapport rédigé par la Commission stratégie informatique de la commune de Valbirse. Ce rapport est clair et les solutions proposées sont convaincantes et offrent de belles perspectives pour l'avenir. La CGS est totalement en adéquation avec les conclusions de la commission et remercie ses membres pour le travail effectué.

Mme Nadine Graber, Liste libre : se basant sur le rapport rédigé par la commission non permanente stratégie informatique de la Commune de Valbirse, la Liste libre tient à remercier cette commission pour la clarté de la présentation de son rapport et pour l'excellent travail. Son groupe accepte cette nouvelle dépense périodique de fr. 136'000.- pour l'hébergement des données informatiques de la commune dans un data center.

M. Christophe Gerber, Alternative : son groupe a apprécié la qualité et la clarté du rapport concluant les travaux de la Commission stratégie informatique. L'informatique est un domaine complexe en constante évolution et l'élaboration d'un rapport accessible aux non-spécialistes n'est pas chose aisée. Les thèmes abordés comme l'emplacement des serveurs, leur accessibilité, mais aussi les questions de sécurité, de maintenance montrent à l'évidence que la situation actuelle n'est pas adéquate et même plutôt risquée. L'hébergement des serveurs auprès d'un datacenter hypersécurisé répond aux exigences modernes en matière de protection et de sauvegarde des données, tout en garantissant un accès 24h/24h, 7 jours par semaine.

Le groupe Alternative estime que le projet de modernisation et d'harmonisation du système informatique communal, tel que présenté, est abouti. Le groupe est favorable à l'unanimité à la solution moderne et sûre proposée par le conseil communal et soutient la dépense proposée de fr. 136'000.-. Il espère que ce projet permettra de mieux maîtriser les dépenses dans le domaine de l'informatique.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : la nouvelle dépense périodique de fr. 136'000.- pour l'hébergement de la maintenance des infrastructures informatiques communales, sous réserve de référendum (selon l'art. 40 du Règlement d'organisation de Valbirse), est accepté par 25 voix et 2 abstentions.

6. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Vice-président de la CGS, M. Serge Monnerat, en l'absence du Président Marcel Dehlinger.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants, Vice-président de la Commission de gestion et de surveillance : il mentionne que la commission s'est retrouvée à plusieurs reprises depuis le conseil général du 11 juin 2018. Deux audits sont en cours d'achèvement, l'un concernant les bâtiments communaux et l'autre concernant les partenariats public-privé de la commune. Les résultats de ces deux audits vous seront communiqués lors de la séance du conseil général du 26 novembre 2018.

7. Rapport de la Commission scolaire

M. Franco Villoz, Président : passe la parole à M. Marc Utermann, Président de la Commission de gestion et de surveillance.

M. Marc Utermann, PLR et Président de la Commission scolaire : la rentrée scolaire s'est bien déroulée et la commission scolaire s'en réjouit. Le site internet de l'école peut être consulté. Si vous êtes parents et que vous recevez le memento 2018/2019, vous verrez des noms de familles inhabituels dans la liste des enseignants, tels que Landry ou Bieri. M. Utermann vous signale juste qu'il ne s'agit pas de nouveaux enseignants engagés, mais simplement des personnes qui ont changé d'état civil durant l'été.

Après quasiment une législature à Valbirse, le Président tient à remercier les élus ici présents, pour le soutien manifesté envers l'école, notamment en acceptant le crédit qui a permis cette année de mettre en place un transport scolaire qui, soit dit en passant, fonctionne bien. M. Utermann profite pour inviter d'ores et déjà à réserver un bon accueil au rapport de la commission non permanente que le législatif recevra d'ici à la prochaine séance. Il souhaite que les élus puissent avoir un débat fructueux par rapport à ce dossier pour l'avenir de l'école, en mettant l'intérêt des enfants au centre des discussions.

8. Informations du conseil communal

M. Paolo Annoni, Maire : *information sur les cours pour élus communaux*

L'association des secrétaires communales et communales du Jura bernois va mettre sur pied un séminaire sur l'utilisation des outils parlementaires. Ce séminaire est rendu possible par le fait que plusieurs grandes communes du Jura bernois (dotées d'un conseil de ville) ont des élections de renouvellement cet automne.

Le séminaire devrait avoir lieu à la fin du mois de janvier 2019 et sera ouvert à tous les membres des législatifs communaux, des exécutifs voire du personnel de l'administration.

Il va de soi que la participation ne peut être rendue obligatoire pour les membres du conseil général de Valbirse. Cela étant, il s'agit d'une bonne occasion de se familiariser avec l'utilisation des motions, interpellations ou postulats.

Le conseil communal recommande donc aux futurs élus de participer à ce séminaire.

M. Franco Viloz, Président : souhaite qu'en début de législature prochaine, un envoi soit adressé aux élus de Valbirse pour les inviter à participer à ce cours.

M. Paolo Annoni, Maire : *adhésion à JBB (Jura bernois Bienne) et représentation de Valbirse*

JBB, une abréviation dont il faudra se souvenir, l'association Jura bernois Bienne verra le jour au 1er janvier 2019. Elle remplacera la conférence des maires du Jura bernois, l'Association régionale Jura Bienne et l'Association régionale Jura centre.

Afin d'être représentée au mieux dans nouvelle structure, la Commune de Valbirse a proposé, en qualité de membres dans cette nouvelle institution, les 3 candidats maire pour un poste au Comité directeur, sous-entendu celui qui sera élu.

Egalement, dans la commission de politique économique régionale, Valbirse proposera Jacques-Henri Jufer, au sein de la commission aménagement du territoire et développement territorial durable, M. Yann Minder, dans la commission politique et société, Mme Joëlle Braun Monnerat et dans la commission réseau centre, M. Stève Blaesi. Un organigramme est projeté à l'écran.

Par ces propositions de membres, la Commune de Valbirse désire participer activement à cette nouvelle association. Chacun pourra suivre les élections de cette institution le 31 octobre prochain.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : *information sur le Plan d'aménagement local*

Lors de la dernière séance, la première esquisse du rapport préalable de l'OACOT avait été abordée. Depuis lors, 2 séances de mises au point avec cet Office ont eu lieu et les choses s'arrangent de manière intéressante, si bien que Valbirse devrait pouvoir envoyer un rapport qui tienne compte de ces remarques vers fin octobre début novembre. Cela veut dire aussi que la Commission de gestion

et de surveillance ainsi que la Commission du territoire seront convoquées vers fin octobre, avant l'envoi de ce rapport. M. Rothenbühler espère avoir ce rapport en retour par l'OACOT pour l'examen préalable officiel vers fin janvier 2019 voire février. Si tout va bien, le conseil général pourra se pencher sur ce dossier pour approbation lors de la séance de juin 2019, voire septembre 2019. Par conséquent, le calendrier est moins catastrophique que lors de la dernière séance.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : *information sur la procédure du plan de quartier Pierre de la Paix*

Valbirse a reçu en juin dernier une proposition de projet de lancement IPP (information procédure plan de quartier) et le conseil communal n'était pas tout à fait satisfait de ce projet et a demandé des compléments à ses auteurs. Depuis, une rencontre a eu lieu avec l'urbaniste en charge de ce dossier mais aussi avec des représentants de la Bourgeoisie et des exploitants. La proposition de plan de quartier a été modifiée selon les souhaits du conseil communal et afin d'agir en toute transparence, le conseil communal planche aussi sur une convention qui fera partie du plan de quartier entre la bourgeoisie, la commune et les exploitants. En théorie, cette convention devrait être acceptée par le conseil communal le 27 septembre prochain et le lancement de l'information de la procédure de la participation publique pourra être lancée d'ici au 15 octobre prochain.

Là aussi ce dossier reviendra sur la table du conseil général en septembre ou novembre 2019, après les méandres de l'administration.

M. Steve Morand, Conseiller communal : *information sur les rénovations de la salle communale et du bâtiment des travaux publics*

En ce qui concerne la salle communale, l'architecte va établir un programme des travaux de rénovation qui vont durer 3 mois environ. Etant donné que cette salle est souvent louée par des privés ou des anniversaires, le chantier est prévu entre le 24 juin au 27 septembre 2019.

Les aînés utilisent cette salle chaque semaine pour leur gymnastique et ils ne seront pas dérangés étant en pause estivale.

Les offres commencent à arriver.

En ce qui concerne le local des Travaux publics et des pompiers, les travaux devraient durer près d'un an et un programme plus précis est attendu et sera coordonné avec les utilisateurs de ce bâtiment. Le permis de construire devrait être déposé début d'année prochaine.

M. Stève Blaesi, Conseiller communal : *information sur les travaux de l'eau à la rue du Lion d'Or*

Stève Blaesi connaissance du petit rapport traditionnel du Service des eaux. Un seul grand chantier est encore en cours à la rue du Lion d'Or. Les travaux n'avancent pas aussi vite que planifiés en raison de plusieurs embûches.

Stève Blaesi n'était pas très satisfait au début mais en se déplaçant sur le chantier en compagnie de M. Hennes, il a pu constater les difficultés rencontrées. La première raison est qu'il a fallu revoir le pont rénové près de l'école secondaire qui a coupé un accès pour ce quartier. Il a donc fallu passer par le pont près du magasin Denner et les travaux ont été freinés de ce fait pour permettre à la circulation d'être fluide et d'avoir les mesures de sécurité qui s'imposent. Cela concernait également le chemin de l'école pour les enfants.

Une autre raison festive cette fois, était l'organisation de la fête du village car il a fallu faire une petite pause pour ranger les tuyaux pour des raisons de sécurité. Quelques petites variétés ont ensuite été découvertes dans la route comme par exemple des chambres avec encore le gaz, des collecteurs bétonnés qui n'avaient pas été enlevés, des grilles bouchées. Stève Blaesi en a discuté avec l'entreprise Torti qui va remettre à jour toutes ces petites imperfections pour avoir des travaux réalisés proprement. De plus, il y a une bonne marge sur le crédit voté et ce dernier ne devrait donc pas être dépassé.

En conclusion, il remercie la population pour sa patience et les entreprises concernées pour l'excellent travail effectué.

9. Informations du Président du conseil général (articles 26, 28, 30, 32)

Le Président indique que deux interventions ont été déposées ce soir, soit :

- 1 question écrite du PS et sympathisants « Valbirse étudie la problématique des défibrillateurs »

Dans cette question écrite, le PS aborde la problématique des défibrillateurs et en particulier des communes telles que Corgémont qui s'est équipée de défibrillateurs et qui a formé une équipe capable de les utiliser. Le PS se demande si Valbirse a étudié ou est en train d'étudier un tel concept et si la réponse devait être négative, est-ce que Valbirse lancerait éventuellement une étude. Si la réponse est positive, quand est-ce que le dispositif sera opérationnel.

- 1 question écrite du PS et sympathisants « quelle est la qualité des sols, sources, eau et air »

En résumé, le Président indique que le PS souhaiterait savoir s'il existe un état des lieux ou des parcelles qui sont affectés par une pollution dans notre commune. Soit quelle est la qualité des sols, des sources, de l'eau et de l'air que nous respirons.

Le Président mentionne qu'il a résumé brièvement les deux questions écrites déposées en espérant ne pas avoir trahi la pensée du groupe socialiste ; ce qui ne semble pas être le cas selon Serge Monnerat.

10. Questions orales

M. Franco Villosz, Président : rappelle la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales. Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes. Pour la séance de ce soir, aucune question orale n'est agendée.

Le Président remarque que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les élus pour la discipline manifestée qui aide grandement à la direction des débats.

Il souhaite encore communiquer 3 informations :

- Sur demande de la secrétaire, le bureau a décidé que les enregistrements des séances du législatif seront effacés dès que les procès-verbaux relatifs auront été acceptés. Ils ne seront donc plus conservés.
- Le Bureau a fixé au jeudi 7 février 2019 le traditionnel souper du conseil général qui se déroulera au restaurant de la Gare à Pontenet. Les élus sortants ainsi que les nouveaux élus de la future législature seront conviés à partager ce repas. Ainsi des expériences politiques pourront ainsi être partagées voire approfondies. Des informations supplémentaires seront encore transmises en temps utile. Il est certain que pour ceux qui rêvaient déjà d'aller dans une bergerie, chacun saura que l'ancienne commune de Pontenet ne possède pas de ferme-auberge comme cela est le cas à Bévillard ou Malleray. Rien n'empêchera les élus de faire une grande marche pour arriver à Pontenet.
- Le Président rappelle que la prochaine séance se déroulera le 26 novembre prochain dans la même salle sera la dernière rencontre de cette première législature.

Il explique que comme le veut une très bonne habitude, il y a encore la possibilité de continuer de manière informelle cette séance autour du verre de l'amitié auxquelles toutes les personnes présentes sont invitées. Il profite de remercier les employés de l'administration pour leur disponibilité.

La séance est levée à 19h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

La Secrétaire PV

Villosz Franco

Lenweiter Thierry

Jobin Sandra